

VERDI Designer de territoires



REVISION GENERALE DU PLAN LOCAL D'URBANISME



DOSSIER D'APPROBATION

Pièce n°2 :

**Projet d'Aménagement et de
Développement Durables**

PLU arrêté en Conseil Municipal le 13 décembre 2021

PLU approuvé en Conseil Municipal le 21 novembre 2022





- Axe 1 :
- **Valence à taille humaine, pensée pour ses habitants**

Orientation 1 : Garantir un cadre de vie de qualité en préservant l'identité de nos quartiers

Action 1 : Conserver l'identité urbaine de chaque quartier

Action 2 : Préserver les composantes vertes caractéristiques de chaque quartier

- Protéger la nature et les paysages existants qui structurent les quartiers
- Travailler la conservation et la création des espaces naturels à l'échelle de chaque projet

Action 3 : Renforcer l'attractivité des espaces de vie partagés de quartier

- Valoriser les polarités commerciales
- Penser des espaces publics conviviaux et sécurisés

Action 4 : Faire du patrimoine bâti et paysager un atout

- Adapter les outils sur le traitement extérieur des bâtis, en anticipant le lien avec la réglementation du futur Site Patrimonial Remarquable
- Protéger les bâtiments et ensemble bâtis caractéristiques de la ville sans limiter leur possibilité d'évolution

Orientation 2 : Poursuivre une dynamique de croissance démographique raisonnée

Action 1 : Maîtriser l'arrivée de nouveaux habitants pour assurer une offre de services adaptée et un niveau d'équipements performant

- Axer les politiques d'attractivité sur un public d'actifs, tout en assurant la réponse aux publics arrivant naturellement à Valence
- Contenir l'érosion de la taille des ménages (1,9 pers/ménage à l'horizon 2031)

Action 2 : Poursuivre un rythme de croissance de l'ordre de +0,6%/an sur la période 2021-2031 pour atteindre un objectif de l'ordre de 69 000 habitants

Orientation 3 : Développer une offre de logements répondant aux besoins des Valentinois, actuels et à venir.

Action 1 : Créer un nombre de logements en adéquation avec l'évolution démographique projetée et les capacités d'accueil de la ville

- Mener une politique volontariste de reconquête de la vacance en visant une remise sur le marché de 300 logements à l'horizon 2031
- Accueillir au sein de l'enveloppe urbaine actuelle de la ville 80% des nouveaux logements à créer, représentant environ 2500 logements à l'horizon 2031.
- Poursuivre et conforter les actions d'améliorations de l'habitat.

Action 2 : Répondre aux besoins de logements en extension urbaine de façon résiduelle et qualitative

- Cibler et phaser la réponse au besoin de créer 20% de logements en extension, représentant environ 700 logements à l'horizon 2031
- Prioriser un secteur d'extension en continuité du Rousset.
- Finaliser le développement des secteurs urbanisés de la Bayot, de Charmagnol et des Iles
- Privilégier les opérations qualitatives, tant au niveau paysager et environnemental que des usages

Action 3 : Maintenir une offre diversifiée de logements autour de plusieurs objectifs d'accueil

- Répondre à la demande croissante de logements individuels, en densification et en extension
- Inviter à la diversification du parc de logements intermédiaires
- Poursuivre l'accueil de logements collectifs dans des proportions similaires aux années précédentes

Action 4 : Conserver une offre de logements sociaux adaptée

- Accompagner les programmes de renouvellement urbain
- Maintenir le taux de logements sociaux à l'horizon 2030, dans le respect des exigences réglementaires nationales et des équilibres territoriaux
- Prioriser les opérations de renouvellement urbain pour la création de nouveaux logements sociaux
- Combler les lacunes du parcours résidentiel en incitant au développement de l'accession à la propriété

Orientation 4 : Penser les mobilités comme un atout de la qualité de vie

Action 1 : Prendre en considération le développement des transports en commun dans la politique de l'habitat

- Encourager l'accueil de logements et d'activités à proximité des lignes structurantes de transports en commun
- Accompagner l'amélioration des transports en commun

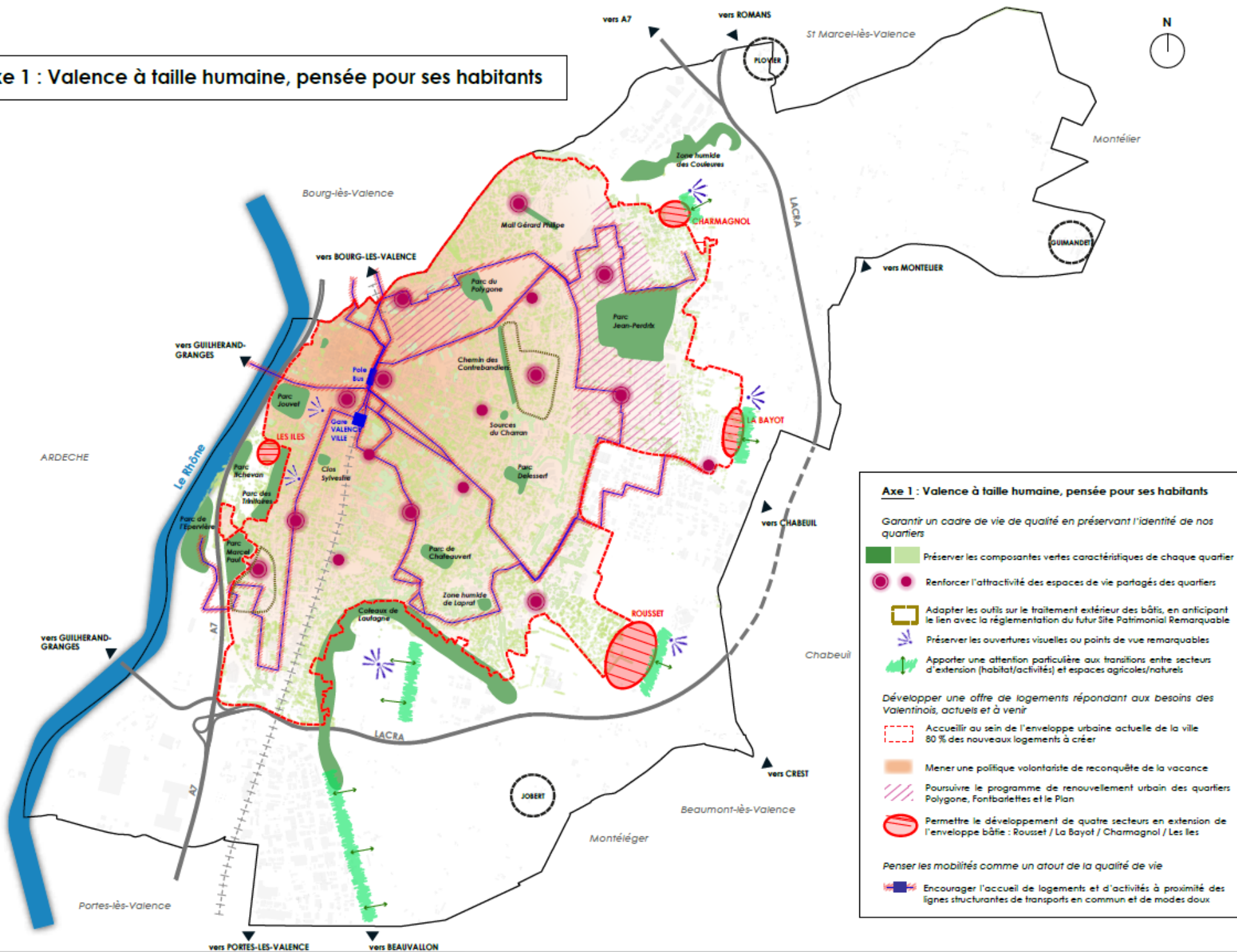
Action 2 : Faciliter la cohabitation des différents modes de déplacements

- S'appuyer sur la requalification des espaces publics pour renforcer le maillage en modes doux
- Porter une attention particulière aux outils pouvant faciliter les liaisons douces sur les axes principaux de la ville et les trajets quotidiens (travail, équipements de proximité, etc.)

Action 3 : Adapter les exigences liées aux stationnements pour agir sur les mobilités

- Inciter à mutualiser le stationnement, notamment dans les espaces à vocation économique
- Adapter les exigences de stationnement à la localisation de chaque projet, en fonction notamment de la distance des transports en commun
- Intégrer les nouvelles pratiques dans le stationnement privé (local vélo adapté, auto-partage, bornes de recharge électriques, etc.)

Axe 1 : Valence à taille humaine, pensée pour ses habitants





Axe 2 :

Valence apaisée, respectueuse de son environnement

Orientation 1 : Faire de Valence une capitale verte et bleue

Action 1 : Apporter un soin particulier à l'écrin vert et bleu valentinois

- Préserver la ceinture verte qui entoure la LACRA
- Améliorer la qualité des franges urbaines sur l'Est
- Renforcer les usages valorisant le lien de Valence avec le Rhône
- Renforcer les usages de la trame verte bordant la partie ouest de la ville

Action 2 : Conforter la trame verte qui maille Valence

- Préserver les composantes actuelles de la trame verte, sur les domaines publics et privés
- Etoffer la surface végétale par l'intégration qualitative et durable de la nature dans les projets publics et privés
- Concilier la préservation de la richesse écologique et usage humain

Action 3 : Poursuivre la valorisation des canaux comme patrimoine naturel et support de mobilité douce

- Préserver le lit et les abords des canaux, ainsi que le patrimoine associé
- Porter une attention particulière à la gestion des eaux pluviales à proximité des canaux
- Accompagner la stratégie foncière d'acquisition et d'ouverture des cheminements le long des canaux

Orientation 2 : Promouvoir une utilisation de ressources vertueuse

Action 1 : Accompagner l'intégration des enjeux énergétiques dans les projets

- Concilier performances énergétiques et préservation des enjeux patrimoniaux et urbains
- Intégrer le renforcement des performances énergétiques et les actions en faveur de la réduction de la consommation d'énergie dans les nouvelles opérations
- Laisser la place aux innovations techniques permettant d'améliorer la conciliation des enjeux énergétiques, environnementaux, paysagers et patrimoniaux

Action 2 : Protéger la ressource en eau

- Assurer la suffisance et la protection de la ressource en eau potable, notamment au regard de l'évolution démographique
- Prendre en compte les dispositifs d'irrigation existants, notamment au niveau du Canal de la Bourne
- Promouvoir une gestion intégrée des eaux pluviales sur domaine public et privé

Orientation 3 : Soutenir les efforts en faveur d'un cadre de vie toujours plus sain

Action 1 : Préserver les îlots de fraîcheur et lutter contre les îlots de chaleur urbains

- Prioriser la préservation des arbres et espaces verts existants
- Accompagner les plantations nécessaires à la résorption des principaux îlots chaleur
- Intégrer les impacts des formes urbaines, matériaux et couleur dans l'appréciation des projets

Action 2 : Améliorer l'intégration des enjeux de santé dans les projets de construction

- Accompagner l'amélioration de la qualité des constructions (exigences bioclimatique, dispositifs de chauffage, etc) et de leur environnement.
- Faciliter les liaisons douces à destination des équipements de proximité
- Accompagner activement la diminution de la place de l'automobile (cf. orientation précédente sur la mobilité)

Orientation 4 : Prendre en compte les risques naturels et technologiques

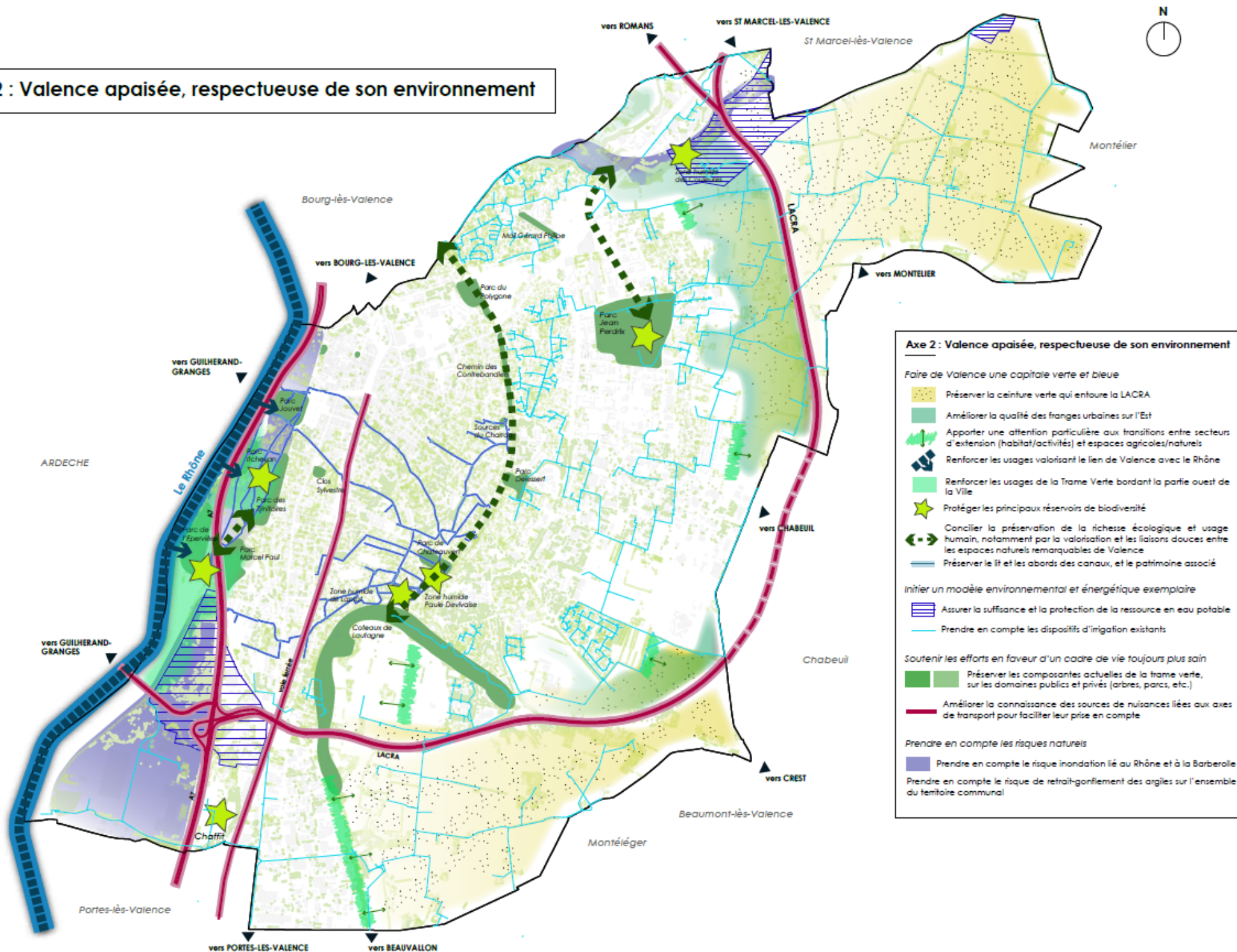
Action 1 : Anticiper la survenance des risques naturels pour éviter les dommages humains

- Prendre en compte le risque inondation lié au Rhône et à la Barberolle
- Accompagner l'adaptation des constructions aux aléas croissants liés au retrait - gonflement des argiles
- Intégrer aux exigences de constructibilité la mise en œuvre de la défense incendie

Action 2 : Intégrer la prise en compte des risques technologiques dans le développement urbain

- Sectoriser les lieux d'accueil d'activités et installations présentant un risque particulier pour la population
- Garder une attention particulière sur les préconisations liées aux passages de canalisations enterrées

Axe 2 : Valence apaisée, respectueuse de son environnement





Axe 3 :

**Valence dynamique, au cœur de l'écosystème
rhodanien**

Orientation 1 : Renforcer le centre-ville et sa complémentarité avec les autres polarités de la Ville

Action 1 : Porter l'ambition d'un cœur de ville dynamique et renforcé

- Affirmer les liens entre le centre-ville et l'extérieur des boulevards, notamment vers les équipements de Latour Maubourg et du Polygone
- Cibler une préservation efficace des rez-de-chaussée commerciaux
- Conforter la mise en œuvre d'outils d'amélioration de l'habitat
- Permettre une diversification du centre-ville qui répond aux attentes des habitants, des acteurs économiques et des visiteurs

Action 2 : Assurer la complémentarité et l'équilibre des autres échelles commerciales

- Valoriser les pôles de quartier comme réponse aux besoins locaux et garants du lien social
- Optimiser les zones commerciales périphériques en accompagnant notamment la requalification de la zone des Couleures et des sites Valence 2/Valence Sud

Action 3 : Conforter l'ambition universitaire

- Améliorer la lisibilité du Campus de Briffaut et ses liens avec le monde professionnel
- Accompagner les liaisons entre les campus de Latour Maubourg et de Briffaut

Action 4 : Adapter l'offre d'équipements et de services pour les publics de passage

- Valoriser les équipements de mobilité / loisirs, notamment avec le développement de la Via Rhône, la Halte fluviale ou le Port de Plaisance, etc
- Conforter les équipements de loisirs, notamment sur le secteur de l'Epervière
- Permettre le développement d'hébergements touristiques

Orientation 2 : Développer un projet économique valentinois qui allie dynamisme économique et sobriété foncière

Action 1 : Poursuivre la dynamisation économique des grands secteurs d'activités

- Optimiser et conforter les sites et zones d'activités économiques actuels
- Accompagner les requalifications et renouvellements des zones d'activités

Action 2 : Anticiper les réserves foncières nécessaires au développement économique

- Conforter la zone d'activité de Mozart, en lien direct avec la future desserte par l'échangeur de Montéliér
- Renforcer le pôle économique de Briffaut, affirmant le lien de proximité privilégié avec le campus universitaire
- Finaliser le développement économique de la zone d'activités de Lautagne et repenser le plateau comme un terreau d'expérimentations, mettant en lumière la mixité des fonctions et des usages entre agriculture, industrie, tertiaire et loisirs

Action 3 : Offrir les moyens d'une cohabitation réussie des activités et des usages

- Affirmer la sectorisation des zones d'activités
- Offrir des possibilités de diversification sous réserve de ne pas perturber les équilibres de la zone
- Traiter les transitions entre les espaces d'activités et les zones d'habitat

Action 4 : Renforcer le lien agricole avec la ville

- Prioriser le maintien des terres agricoles
- Préserver les lieux de cultures de proximité, notamment les jardins

Action 5 : Donner les moyens d'une agriculture dynamique

- Sécuriser l'outil agricole, en apportant une attention particulière aux secteurs à forts enjeux agronomiques (qualité du sol ou de dispositifs d'irrigation, etc.).
- Conforter les hameaux valentinois, en portant attention aux besoins de diversification, sans entraver l'activité agricole

Orientation 3 : Garantir un cadre de travail de qualité

Action 1 : Repenser la place de l'actif, actuel et futur

- Penser le cadre de vie et de travail comme un atout indispensable à l'attractivité de la ville pour les actifs
- Faciliter les modes de déplacements alternatifs à la voiture vers le lieu de travail
- Inciter à l'amélioration du cadre paysager au sein des espaces dédiés à l'activité dans le cadre des requalifications et nouvelles constructions

Action 2 : Renforcer les passerelles entre l'emploi et la formation

Action 3 : Accompagner les nouvelles pratiques, notamment le télétravail

- Poursuivre le développement des communications numériques de haute qualité dans les projets de constructions
- Repenser les liens entre l'habitat et les autres activités à l'échelle du quartier

Orientation 4 : Optimiser les mobilités pour conforter l'attractivité géographique de Valence

Action 1 : Intégrer le trafic ferroviaire dans la stratégie d'attractivité de la ville

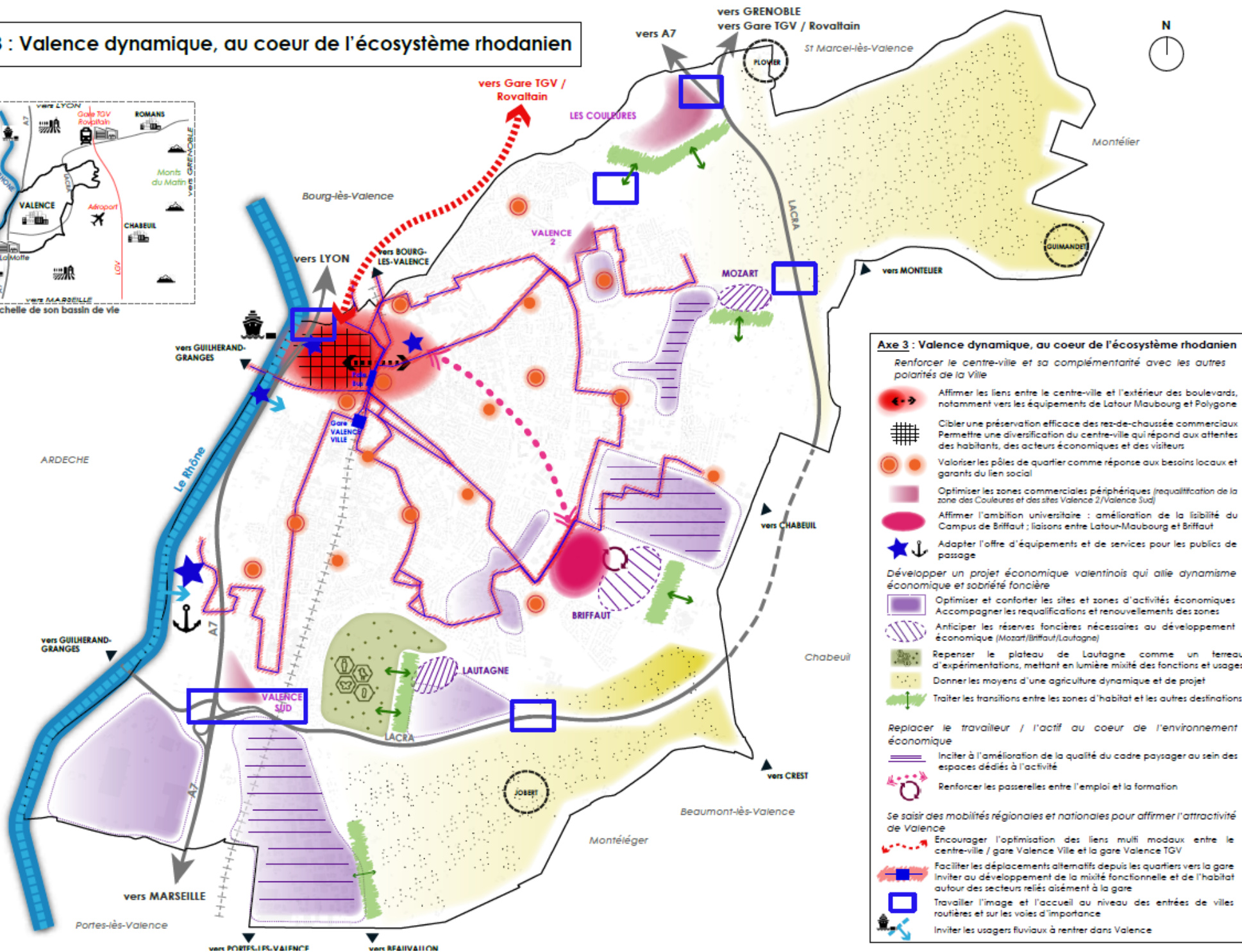
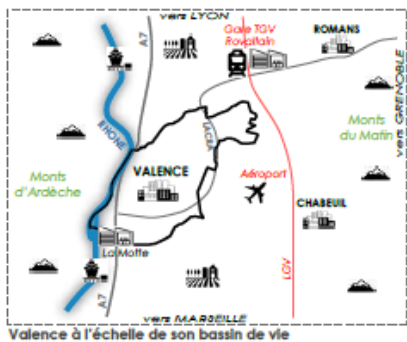
- Faciliter les déplacements alternatifs depuis les quartiers vers la gare
- Inviter au développement des activités et de l'habitat autour des secteurs reliés aisément à la gare

Action 2 : Faire des entrées de ville un atout pour Valence

- Travailler l'image et l'accueil au niveau des entrées de villes routières et sur les voies d'importance
- Accompagner le développement des modes alternatifs à proximité des projets pour améliorer la multi modalité à l'intérieur de la ville

Action 3 : Inviter les usagers fluviaux à visiter Valence

Axe 3 : Valence dynamique, au coeur de l'écosystème rhodanien



Axe 3 : Valence dynamique, au coeur de l'écosystème rhodanien
Renforcer le centre-ville et sa complémentarité avec les autres polarités de la Ville

- Affirmer les liens entre le centre-ville et l'extérieur des boulevards, notamment vers les équipements de Latour Maubourg et Polygone
- Cibler une préservation efficace des rez-de-chaussée commerciaux. Permettre une diversification du centre-ville qui répond aux attentes des habitants, des acteurs économiques et des visiteurs
- Valoriser les pôles de quartier comme réponse aux besoins locaux et garants du lien social
- Optimiser les zones commerciales périphériques (requalification de la zone des Couleurs et des sites Valence 2/Valence Sud)
- Affirmer l'ambition universitaire : amélioration de la lisibilité du Campus de Briffaut ; liaisons entre Latour-Maubourg et Briffaut
- Adapter l'offre d'équipements et de services pour les publics de passage

Développer un projet économique valentinois qui allie dynamisme économique et sobriété foncière

- Optimiser et conforter les sites et zones d'activités économiques. Accompagner les requalifications et renouvellements des zones
- Anticiper les réserves foncières nécessaires au développement économique (Mozart/Briffaut/Lautagne)
- Repenser le plateau de Lautagne comme un terrain d'expérimentations, mettant en lumière mixité des fonctions et usages
- Donner les moyens d'une agriculture dynamique et de projet
- Traiter les transitions entre les zones d'habitat et les autres destinations

Replacer le travailleur / l'actif au coeur de l'environnement économique

- Inciter à l'amélioration de la qualité du cadre paysager au sein des espaces dédiés à l'activité
- Renforcer les passerelles entre l'emploi et la formation

Se saisir des mobilités régionales et nationales pour affirmer l'attractivité de Valence

- Encourager l'optimisation des liens multi modaux entre le centre-ville / gare Valence Ville et la gare Valence TGV
- Faciliter les déplacements alternatifs depuis les quartiers vers la gare. Inviter au développement de la mixité fonctionnelle et de l'habitat autour des secteurs reliés aisément à la gare
- Travailler l'image et l'accueil au niveau des entrées de villes routières et sur les voies d'importance
- Inviter les usagers fluviaux à rentrer dans Valence